

FORMATION

Mobilité, réseaux et systèmes de transports,
infrastructures
Infrastructures et développement durable
Procédures et études
Mis à jour le 21/03/2025

Elaborer un dossier de dérogation espèces protégées (CNP)

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Des responsables de projets
d'infrastructures et chargés d'études au
sein des DREAL, DIR, Collectivités
territoriales, gestionnaires d'infrastructures
ferroviaires, portuaires et électriques,
carrières, entreprises et bureaux d'études
publics et privés.

> PRÉ-REQUIS

Aucun

> INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : Présentiel

Durée : 3,00 jours

EN BREF

Les procédures de dérogation aux espèces protégées se multiplient et, en même temps, les exigences réglementaires sont de plus en plus fortes quant à la qualité des inventaires et à la proposition de mesures compensatoires efficaces et pérennes. Comment élaborer des dossiers CNPN répondant aux nouvelles obligations réglementaires ?

OBJECTIFS

POSITIONNER le dossier CNPN dans les procédures environnementales
CLARIFIER le contenu du dossier CNPN IDENTIFIER les conditions à réunir pour
produire un bon dossier

THÉMATIQUES

Les enjeux de la biodiversité. Le cadre réglementaire et les évolutions récentes.
Les acteurs. L'élaboration du dossier CNPN. Le bilan des dossiers faune et flore.
Les retours d'expérience. Une application pratique pour rédiger un cahier des
charges, apprécier la qualité et la recevabilité des dossiers CNPN et enfin
s'assurer de l'efficacité des mesures proposées.

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes), fil rouge
assuré par le coordinateur expert ou un référent de PFC, temps d'interaction avec
le(s) expert(s) et les apprenants, apports théoriques et méthodologiques,
illustrations concrètes, exemples d'application, étude de cas, quiz, retour
d'expérience. Evaluation des connaissances : exemples d'application, étude de
cas, quiz..

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Exemples d'application, étude de cas, quiz...

COORDINATION

Luc CHRETIEN, Chef de la division Environnement, Cerema Est

Vincent VIGNON, Directeur Associé, OGE

Nicolas GEORGES, Responsable d'études Environnement, Infrastructures &
Biodiversité, Cerema Méditerranée

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Journée	Introduction et présentation de la session.
Le cadre réglementaire et méthodologique	Les acteurs parties prenantes au dossier CNPN : le rôle des Dreal, le fonctionnement du CNPN et des CSRPN. Le cadre réglementaire et ses évolutions suite à la Loi Biodiversité de 2016, l'évaluation environnementale et l'autorisation environnementale : les impacts sur le planning du projet et les nouvelles obligations du maître d'ouvrage (obligation de résultat sur l'efficacité et la pérennité des mesures et leur géolocalisation). Espèces protégées, aménagements et infrastructures : méthodologie et bonnes pratiques. L'intégration de la démarche espèces protégées dans l'instruction des projets en DREAL.
Retour d'expérience	Seconde phase de la Rcade Sud de Strasbourg (RN353) : un exemple de la prise en compte de deux espèces à fort enjeu dans le contexte agricole contraint : le Grand Hamster d'Alsace et le Crapaud Vert
Journée	Dimensionnement de la compensation
Retours d'expériences	Présentation de méthodes standardisées de dimensionnement de la compensation
	Dossiers de dérogation espèces protégées en milieu urbain et péri-urbain : l'exemple de l'Angélique des estuaires.
Travaux pratiques : piloter un dossier CNPN en espace urbanisé et en milieu inter-urbain	La rédaction de cahiers des charges et leur analyse critique. Illustrations de cas concrets de mesures et de compensation.
Journée	La sélection d'un bureau d'études sur la base d'une analyse des offres.
Travaux pratiques : piloter un dossier CNPN en espace urbanisé et en milieu inter-urbain (suite)	Apprécier la qualité et la recevabilité des dossiers CNPN sur le choix des indicateurs, l'appréciation du niveau de précision de l'étude et l'appropriation des résultats par les acteurs du projet. S'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation et de compensation lors de la réalisation du projet sur la justesse et pertinence des enjeux, la définition des impacts, la qualité des mesures proposées et le suivi de mise en œuvre. Se mettre en conformité avec les nouvelles obligations de résultat sur l'efficacité et la pérennité des mesures et leur géolocalisation.
CNPN et CSRPN	Echanges sur les critères d'évaluation des projets d'infrastructure et sur les attentes des commissions.
	Point de synthèse : les points de vigilance et les bonnes pratiques pour élaborer des dossiers conformes.
	Conclusion et évaluation de la session.